

INSCRIPTION PERISCOLAIRE - CANTINE

ANNEE 2026 / 2027

Les familles désirant bénéficier des services de l'accueil périscolaire et/ou cantine pour la prochaine année scolaire 2026/2027 peuvent, **dès le 01^{er} Juillet 2026**, retirer un dossier d'inscription au secrétariat de Mairie, ou le télécharger sur le site internet de la commune :

<https://www.frambouhans.fr> rubrique « Enfance », onglet « Accueil périscolaire ».

Chaque dossier devra comprendre :

- 1 fiche d'inscription dûment remplie
- 1 règlement intérieur signé par les parents
- 1 charte du SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL signée par les parents
- 1 copie du livret de famille
- 1 copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Si besoin 1 autorisation de prélèvement accompagné d'un RIB

Seuls les dossiers complets seront enregistrés

et ouvriront l'accès au service.

**Ils devront être retournés au secrétariat de Mairie dans les meilleurs délais
(au plus tard le 21/08/2026)**

Quelques rappels :

- Les enfants sont accueillis uniquement à partir de 3 ans (nés en 2023) pour un accueil régulier.
- Que votre enfant ait été inscrit au périscolaire les années précédentes ou non, il convient obligatoirement de rapporter un dossier complet au secrétariat de Mairie.
- Dans le but que votre enfant puisse bénéficier des services du périscolaire dès le premier jour de la rentrée (1 septembre 2026), il convient de retourner le planning d'inscription avant le 27 août 2026.
- Celui-ci est disponible au secrétariat de Mairie, ou à télécharger sur le site internet de la commune : <http://www.frambouhans.fr> rubrique « Enfance », onglet « Accueil périscolaire ».

Espérant votre satisfaction quant au fonctionnement de ce service, la commission « Vie scolaire » vous souhaite d'agréables vacances.

Le Maire, F. VILLEMAIN

